

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 16 février 2022

Fixant la composition du jury des concours externe, interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'État, ouverts au titre de l'année 2022

La ministre de la transition écologique et la ministre de la culture,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 modifié portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 2004 modifié fixant la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours externe et interne pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2004 modifié fixant la nature des épreuves et les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 octobre 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture des concours externe, interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2021, modifiant l'arrêté du 27 octobre 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture des concours externe, interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'Etat,

Sur proposition du directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cheffe du service des ressources humaines du ministère de la culture,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le jury des concours externe, interne et examen professionnel pour le recrutement des architectes et urbanistes de l'État, au titre de l'année 2022, est composé comme suit :

Président :

Monsieur Pascal MIGNEREY, architecte et urbaniste général de l'État, direction générale des patrimoines et de l'architecture, chef de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation, ministère de la culture.

Vice-présidente :

Madame Marie DEKETELAERE-HANNA, inspectrice générale de l'administration, ministère de la transition écologique.

Pour représenter le ministère de la culture :

Monsieur Frédéric AUBANTON, architecte et urbaniste en chef de l'État, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône ;

Monsieur Vincent CASSAGNAUD, architecte et urbaniste général de l'État, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde ;

Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, inspecteur général des affaires culturelles ;

Madame Sophie LOUBENS, architecte et urbaniste en chef de l'État, architecte des bâtiments de France, chef de service, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault.

Pour représenter le ministère de la transition écologique :

Monsieur Hubert CALLIER, architecte et urbaniste en chef de l'État, directeur du centre ministériel d'appui à la formation à distance, école nationale des techniciens de l'équipement ;

Madame Céline GUICHARD, architecte et urbaniste de l'État, cheffe de projets développement durable des territoires, direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France ;

Madame Anne GUILLABERT, architecte et urbaniste générale de l'État, chargée de mission auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpe pour les relations franco-suisses culture et les politiques urbaines ;

Monsieur Julien LACOGNE, architecte et urbaniste de l'Etat, direction départementale des territoires et de la mer, responsable du service territorial de Rouen.

Est adjointe au jury, en qualité d'examinatrice de l'épreuve d'anglais :

Madame Anne MONMASSON, professeur d'anglais.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et le secrétaire général du ministère de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 16 février 2022

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie
mobilité



Aude DE MARTIN DE VIVIES

La ministre de la transition écologique,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du recrutement et de la

Grégoire JOURDAN

